

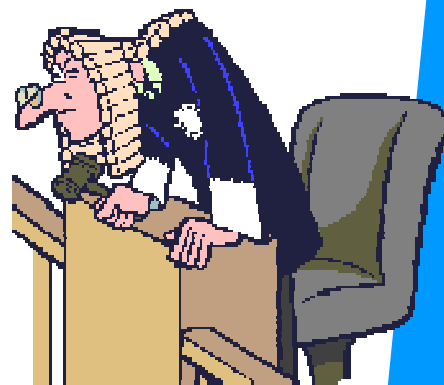
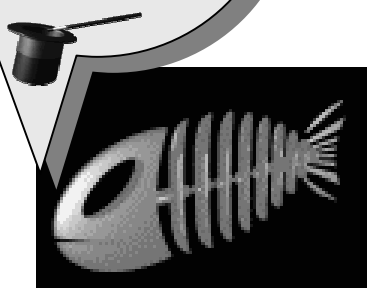


ETANG de BERRE
Le savez-vous ?

L'Étang de Berre / La France / L'Europe : où en est-on ?



Alors là,
je dis :
« chapeau !



- 1 - Suite à une **plainte de la coordination des pêcheurs**, la France a été reconnue coupable de ne pas respecter ses engagements, envers la Convention de Barcelone de 1976 et le protocole d'Athènes de 1980.
- 2 - La France a été reconnue coupable le 4 oct. 2004, par la **commission Européenne** qui dit : « **La France ne doit plus envoyer de l'eau douce dans l'Étang de Berre** ».
- 3 - Et à partir du **1er juillet 2005**, la France a été condamnée à payer **200 000 €/jour**. Un appel à cette condamnation a été déposé. Celui-ci est suspensif, mais n'annule pas la condamnation .
- 4 - Après de longues discussions, la France a obtenu de faire **des essais sur 4 ans**, à compter de décembre 2006, **avec des débits d'eau et de limons réduits et régulés**, avec un suivi des effets sur l'Étang par la commission européenne.
- 5 - Conclusion : il apparaît de plus en plus que la **solution du détournement des eaux** devienne la **seule alternative écologique** et la **seule économiquement rentable**.